

Complément aux recommandations
de novembre 2009

L'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure fédéraux, civil et pénal, amène la commission à apporter les précisions suivantes:

- session de novembre 2010 : tant pour les écrits que pour l'oral, devront être prises en considérations les règles de procédure encore en vigueur en 2010;
- dès la session de mars 2011: les candidats devront rédiger les écrits en fonction des nouvelles règles en vigueur; l'examen oral portera sur les nouveaux codes et l'éventuelle jurisprudence y relative; par contre il ne sera pas exigé des candidats qu'ils connaissent les divergences doctrinales.

Neuchâtel, le 1er février 2010

Pour la Commission d'examens du barreau

Dominique Wittwer

* * * * *